

**Consultation publique  
2175 SAINT-PATRICK**

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR DU PROJET

Date : 3e mai 2017

Heure : 9h30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage

Étaient présents :

Du côté du promoteur du projet :

M. Patrick Varin, promoteur

M. Antoine Chaloub, architecte - Atelier Chaloub Architectes

M. Charles Gagnon, technologue en architecture - Atelier Chaloub Architectes

De l'Office de consultation publique de Montréal :

Mme Marie Leahey, présidente de commission

Mme Danielle Casara, commissaire

M. Jean Caouette, commissaire

M. Akos Verboczy, secrétaire-analyste

**1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

La présidente de la commission, Marie Leahey, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué.

**2. Cadre de la consultation publique**

La présidente de la commission rappelle l'objet de la consultation. La consultation, menée en vertu de l'art. 89 de la Charte de la Ville de Montréal, porte sur le projet de démolition de deux édifices situés au 2155 et 2175 rue Saint-Patrick et la construction d'un nouveau bâtiment à des fins résidentielles, commerciales et communautaires. La réalisation du projet implique des dérogations au règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-ouest, notamment pour permettre la construction de logements sur le site ainsi que pour augmenter la superficie des usages commerciaux, la hauteur des bâtiments et la densité d'occupation du terrain.

La présidente rappelle également le Code de déontologie qui encadre le travail des commissaires. Ces derniers doivent agir de manière irréprochable et indépendante, être au service du public et conserver un devoir de réserve.

### **3. Le cheminement du projet**

La présidente de la commission a demandé aux promoteurs de décrire brièvement le cheminement du projet.

### **4. Consultation publique**

Les séances publiques d'information débuteront le 9 mai en soirée, à 19h, dans le sous-sol de l'Église St-Charles, 2111, rue Centre et se poursuivront - si nécessaire - le lendemain (même heure et lieu). L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et empreint de courtoisie. Cette première soirée d'information débutera avec une présentation du contexte règlementaire par la Ville suivie d'une présentation du projet par le promoteur.

Les séances d'audition des opinions débuteront le 6 juin en soirée, dans le sous-sol de l'Église St-Charles, 2111, rue Centre et se poursuivront possiblement le 7 juin en après-midi et en soirée. La date limite d'inscription est le 1<sup>e</sup> juin. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes inscrites seront invitées à présenter leur mémoire à la commission qui pourra par la suite poser quelques questions afin de s'assurer de bien comprendre les éléments du mémoire.

### **5. Rôle des porte parole et des personnes-ressources**

Pour la séance d'information, le promoteur est invité à identifier des personnes-ressources et certains experts qui pourraient répondre aux questions. La commission demande de fournir une liste de leur nom et de leur titre afin de bien les présenter. Trois représentants pourront participer et être assis à une table à l'avant de la salle. Les autres experts pourront être assis à l'avant de la salle.

Pour la séance d'audition des opinions, les représentants du promoteur doivent agir à titre d'observateurs et il n'y a pas d'échange entre ces derniers et les participants ou la commission. Un droit de rectification est permis en fin de séance afin de corriger uniquement des éléments factuels.

## **6. Support logistique**

Une brève vérification est faite concernant les questions de logistique. Le secrétaire-analyste fait le lien avec le promoteur pour assurer le bon déroulement des séances. Il est proposé d'envoyer la présentation à l'avance afin d'éviter les problèmes techniques.

## **7. Le dossier de documentation**

Tous les documents fournis ont été déposés sur le site Internet de l'OCPM ([ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)). S'il devait y avoir d'autres documents à rendre public, ils doivent être envoyés au secrétaire-analyste et ils seront ajoutés au dossier de documentation au fur et à mesure qu'ils seront reçus.

## **8. Question et enjeux**

Des échanges ont lieu sur les sujets susceptibles d'être abordés en consultation publique et les commissaires proposent quelques éléments à considérer en vue de la séance d'information : les enjeux de circulation, de typologie des logements, la durée et les effets du chantier, le verdissement du site, l'entente avec Parc Canada.

## **9. Varia**

Aucun sujet additionnel n'a été ajouté.